

COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE MAMERS
16 juillet 2026

Date de convocation
07/07/2026

Date d'affichage
07/07/2026

Nombre de membres
En exercice 15
Présents 13
Votants 13

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Mamers
et publication ou
notification

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Mamers s'est réuni le jeudi 16 juillet 2026 à dix-huit heures, en séance ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur EVRARD Gérard, Vice-Président du CCAS, suppléant l'absence de Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Président du CCAS, empêché.

Présents :

Monsieur EVRARD Gérard, Madame CHAUVIN Valérie, Madame DELORME Sylvie, Madame DESLAIS Odile, Madame CHARON Martine, Madame LUSSON Sylvie, Madame MARCADE Arlette, Madame GAUTIER Nelly, Madame VATEL Isabelle, Madame BODIN Lydie, Monsieur ETIENNE Jean-Michel, Madame FOUGERAY Guy, Monsieur MICHEL Bernard.

Procurations :

Absents et excusés

Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Madame LEROI Marie-Noëlle.

Approbation du PV du 02 juin :

- Le PV du CA du 02 juin a été approuvé par le conseil d'Administration.

1. Délibération n° 2026/27 - Demande d'aide sociale : aide dette de loyer

Le CCAS a reçu une demande d'aide sociale, concernant Madame A. Domiciliée à Mamers, pour une demande d'aide au paiement de sa dette d'énergie.

Madame A., suite à un refus du FSL pour sa facture d'électricité d'un montant de 1074,94 €, se trouvait dans l'impossibilité de pouvoir rembourser sa dette.

La dette s'élève donc à 1074,94 €

Elle souhaiterait bénéficier d'une aide du CCAS.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Les membres du Conseil d'Administration **n'accordent pas d'aide financière pour la facture d'énergie.**

Les membres du Conseil d'Administration accordent un accès au panier solidaire pour une durée de 3 mois.

2. Délibération n° 2026/28 - Demande d'accès Panier Solidaire

Le CCAS a été destinataire d'une demande d'accès à l'Épicerie Sociale, concernant Madame S., demeurant à Mamers.

Madame ne travaille pas actuellement, elle se retrouve en difficulté financière et sur le plan alimentaire.

Elle souhaiterait pouvoir bénéficier de l'accès au Panier Solidaire.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Les membres du Conseil d'Administration **accordent un accès à l'Épicerie Sociale Solidaire, pour une période d'un mois.**

3. Délibération n° 2026/29 - Demande d'accès Panier Solidaire

Le CCAS a été destinataire d'une demande d'accès à l'Épicerie Sociale, concernant Madame S., demeurant à Mamers.

Cette famille composée de 4 personnes, éprouve des difficultés sur le plan alimentaire. Madame et Monsieur sont sans emploi, et on déjà bénéficié de l'épicerie solidaire l'année dernière.

Elle souhaiterait pouvoir bénéficier de l'accès au Panier Solidaire.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré : **avec 12 voix pour
1 Voix contre (Mme DELORME Sylvie),**

Les membres du Conseil d'Administration **accordent un accès à l'Épicerie Sociale Solidaire, pour une période d'un mois.**

4. Délibération n° 2026/30 - Demande d'accès Panier Solidaire

Le CCAS a été destinataire d'une demande d'accès à l'Épicerie Sociale, concernant Monsieur TISSIER Didier, demeurant : 08 Allée des Vignes – 72600 Mamers.

Cette famille avec 1 enfant, éprouve des difficultés sur le plan alimentaire, ainsi que pour le paiement de l'assurance habitation. Madame est sans emploi, et Monsieur est en arrêt maladie.

Il souhaiterait pouvoir bénéficier de l'accès au Panier Solidaire.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré , à l'unanimité,

Les membres du Conseil d'Administration **n'accordent pas d'accès au panier solidaire.**

5 Questions Diverses

Fin de la séance à 19h00.

Le Vice Président,

Gérard EVRARD

